



# Le SAS

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

Le service d'accès aux soins poursuit un objectif d'amélioration d'accès aux soins pour répondre aux besoins de soins urgents ou non-programmés de la population. Il se compose de deux filières :

- la régulation de l'aide médicale urgente (AMU)
- une régulation de médecine générale en journée pour les soins non programmés (Lun-Ven 8h-20h et Samedi 8h-12h)

## PARTICIPER AU SAS EN TANT QUE LIBÉRAL



### Régulateur médical

Je me rapproche de l'association de régulation de mon département

### Effecteur médical

Je mets sur mon agenda 2h/semaine de SNP visible pour le SAS \*

Je me rapproche de l'association d'effecteurs de mon département

Je vérifie si mon logiciel d'agenda est interfacé avec la plateforme SAS

\* Après orientation par le 15, application de la majoration acte SNP, voir décision du 12 mai 2023.



## LES BÉNÉFICES POUR LES PATIENTS

Si le médecin traitant du patient n'est pas disponible et en fonction de la situation du patient, le SAS permet : de recevoir des conseils médicaux, la réservation d'une consultation adaptée, une mobilisation du SAMU etc.

## INFOS

**URPS**  
**Médecins Libéraux**  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

urps@urps-med-aura.fr  
www.urps-med-aura.fr  
04 72 74 02 75

